

Chère Consœur, Cher Confrère,

C'est avec beaucoup de plaisir et d'honneur que je prends le poste de président du CROPP Normandie. Depuis le 21 juin dernier, une nouvelle entité, le CROPP Normandie, est né.

En tant qu'ancien président de la Basse-Normandie, je peux vous assurer connaître la charge qui m'incombe et être parfaitement conscient du travail accompli par chacun d'entre nous pour le bien-être de notre profession, mais également du travail qu'il reste à accomplir.

Pour m'aider dans ma tâche, je peux compter sur une équipe enthousiaste et motivée, composée à la fois d'anciens élus des deux CROPP réunis et de nouveaux élus, engagés pour certains auprès d'autres instances, et donc, grâce à cela, parfaitement informés des particularités de notre profession. Que l'ensemble des anciens élus des CROPP BN et HN, M^{me} Dominique ROULAND, M. Yves PERLY, M. Eric CHARPENTIER... ainsi que M. MEISELS, M. Stéphane BESNIER et M^{me} Anny PISELLI, soient remerciés de leur engagement !

Aujourd'hui, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre à nous. Soyez assurés que toute l'équipe d'élus que nous formons, mais également, nos deux secrétaires, sommes à votre disposition pour répondre au mieux à vos attentes.

Vous trouverez dans ce premier bulletin de Normandie, les budgets 2017 de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie. Vous trouverez également la procédure pour les élections CDPI (Chambre disciplinaire de première Instance) et entre autre, un petit mot de Monsieur Yves PERLY, premier président du CROPP BN.

Bien confraternellement à tous.

Henri DEBRAY, président du CROPP Normandie

Circonstances exceptionnelles / Bulletin exceptionnel

Depuis les premiers temps du Conseil Régional, j'ai eu le plaisir de faire passer, dans notre bulletin régulier, les informations essentielles et celles plus pratiques du quotidien de notre profession.

Présent au départ, avec le soutien de la FNP, j'ai œuvré à la création de notre Ordre Professionnel et travaillé pour la réussite de cette mise en place dès 2006.

L'ouverture de notre local dans le centre de Caen a été suivie ensuite, par le déménagement au sein de la Maison de professions Libérales. L'installation dans cette structure, que beaucoup d'entre vous ont pu découvrir, nous a permis de nous retrouver avec l'Ordre départemental du Calvados et l'Ordre Régional des Masseurs-Kinésithérapeutes et ceux de Infirmiers. Nous avons pu profiter de bureaux, offrant la lisibilité de notre Ordre au sein des professions de Santé, de salles, nous permettant de recevoir les jeunes diplômés et de nous réunir, ainsi qu'une mutualisation de moyens et de bonnes volontés.

J'en profite pour remercier l'ensemble des consœurs et confrères qui nous ont apporté leur soutien. Remerciements aussi à ceux avec qui j'ai travaillé en tant que Président au début de cette nouvelle institution Bas-Normande et à ceux qui poursuivent cette action aujourd'hui et demain au sein de la Région Normandie.

Je n'ai pas souhaité me représenter, pensant que parcourir 240 km par la route, seul moyen de relier Granville à Rouen, et passer 2h50 sur la route ne me paraissent pas chose raisonnable pour travailler efficacement. Je laisse place à ceux, géographiquement plus proches de cette nouvelle capitale excentrée de région, qui continueront à perpétuer les valeurs Ordinales que nous avons toujours portées. Je remercie dans ce Bulletin Dominique ROULAND et Henri DEBRAY qui m'ont succédé à la présidence, mais merci également aux titulaires et suppléants impliqués dans notre action.

Nous vous présentons ci-joint le bilan financier de l'année 2017, présent dans chaque bulletin de mi Année. Merci à Frédérique Bigot pour son remarquable travail malgré les embûches que certains ont mis sur son chemin, dans cette période de fin d'activité du CROPP de la Région Basse-Normandie.

Le CROPP Basse-Normandie a vécu, Bienvenue au CROPP Normandie.

Amitiés confraternelles à tous.

Yves PERLY (Past président et Rédacteur)

1 Éditorial

2 Élections des conseillers régionaux de Normandie

3 Budget prévisionnel 2018 CROPP Basse-Normandie

4 Élections des juridictions ordinaires, renouvellement total des cdpi



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
NORMANDIE

sis 32, rue du Grand Pont
76000 ROUEN
Tél. 02 35 15 49 37
contact@normandie.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi au vendredi
9h > 13h / 14h > 17h

Éditeur : CROPP Normandie
Directeur de publication :
Henri DEBRAY (président)
Rédacteurs : Henri DEBRAY,
Marie-Laurence LACOUR-
SAYARET, Aurore BOGEMANS,
Frédérique BIGOT, Emilie
BOURLON, Olivier HANAK,
Jean-Marc SOULIER
et Jérémie MAUDOUIT.
Secrétaire de rédaction :
Thibault CHOQUART
Dépôt légal : Juillet 2018
Tirage : 286 exemplaires
ISSN 1969-4385

Élections des conseillers régionaux de Normandie

LES RÉSULTATS DU 17 MAI 2018

Noms, prénoms, adresses d'exercices des titulaires	Nbre de voix obtenues par binôme
M^{me} BIGOT Frédérique (26/08/1966) 3, avenue Andry 14150 OUISTREHAM	58
M. DEBRAY Henri (07/02/1956) 11, rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	
M^{me} BOURLON Emilie (14/03/1977) 52, rue Raymond Souday 76410 CLEON	58
M. MAUDOUIT Jérémy (28/05/1986) 5, rue Malassis 14840 DEMOUVILLE	
M^{me} BOGEMANS Aurore (01/12/1985) 52, rue Raymond Souday 76410 CLEON	44
M. HANAK Olivier (23/06/1978) 3, rue Lessage Maille 27370 LA SAUSSAYE	
M^{me} LACOUR-SAYARET Marie-Laurence (05/02/1977) 70, rue Hannes Montlairy 76620 LE HAVRE	39
M. SOULIER Jean-Marc (22/06/1954) 4, rue du Général de Gaulle 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	

LES MEMBRES DU BUREAU



Henri DEBRAY
Président



Marie-Laurence LACOUR-SAYARET
Vice-Présidente



Aurore BOGEMANS
Secrétaire générale



Frédérique BIGOT
Trésorière



Emilie BOURLON
Titulaire



Olivier HANAK
Titulaire



Jérémy MAUDOUIT
Titulaire



Jean-Marc SOULIER
Titulaire

LES COMMISSIONS

COMMISSION DE CONCILIATION

- Jean-Marc SOULIER
- Olivier HANAK (rapporteur)
- Frédérique BIGOT
- Marie-Laurence LACOUR-SAYARET

COMMISSION DES DEROGATIONS

- Marie-Laurence LACOUR-SAYARET (rapporteur)
- Aurore BOGEMANS
- Olivier HANAK
- Henri DEBRAY

FORMATION RESTREINTE

- Henri DEBRAY (président)
- Olivier HANAK
- Emilie BOURLON
- Madame Marie-Laurence LACOUR-SAYARET
- Jérémy MAUDOUIT

COMMISSION ÉTHIQUE ET INFORMATION

- Jérémy MAUDOUIT (rapporteur)
- Olivier HANAK
- Emilie BOURLON



De gauche à droite :
Olivier HANAK,
Henri DEBRAY,
Emilie BOURLON,
Marie-Laurence LACOUR-SAYARET,
Frédérique BIGOT,
Aurore BOGEMANS,
Jérémy MAUDOUIT

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 CROPP Basse-Normandie

Budget prévisionnel 2018	Réel 13	Réel 14	Réel 15	Réel 16	Réel 17	Prév 18
Subventions reçues	40 000	40 000	40 000	26 875	32 583	21 881
Quotités	14 152	14 550	15 420			0
Facturation ONPP - CROPP	143			10 285	1 074	0
Produits financiers et autres	13	1		3		0
Total ENCAISSEMENTS	54 309	54 551	55 420	37 162	33 657	21 881
Achats ONPP - CROPP	264	559	623	316	198	200
Électricité et gaz						0
Fournitures d'entretien et petits & équipements	12		197	450	1 284	125
Fournitures de bureau		445	426		621	150
Locations immobilières + Charges locatives	11 172	11 326	11 512	12 075	13 709	6 279
Locations diverses	109					0
Entretien et réparations	162			957		0
Maintenance + Documentations et abonnements						0
Indemnités élus	9 039	7 854	7 823	8 282	8 508	4 250
Rémunérations intermédiaires honoraires	5 643	14 975	14 100	6 824		
Publications						
Divers	14	17	65	3		
Déplacements SNCF + voiture péage hôte	3 218	3 297	3 004	3 624	3 089	1 750
Missions réceptions restaurants	69	52	32			
Frais postaux	859	1 459	1 213	759	1 051	500
Téléphonie	736	704	725	783	772	407
Total AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31 299	40 689	39 720	34 074	29 232	13 661
Taxe sur les salaires	1			0		0
Formation professionnelle continue	61			15		
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	1 822	1 570	1 243	1 583	532	823
Total IMPOTS ET TAXES	1 884	1 570	1 243	1 598	532	823
Rémunération du personnel	10 047		0	2 752	14 340	5 120
Charges sociales	7 115		0	1 068	6 029	3 072
Total CHARGES DE PERSONNEL	17 162	0	0	3 820	20 369	8 192
Dotations aux amortissements		84	702	163		
Total PROVISIONS	0	84	702	163	0	0
charges exceptionnelles	12 198	22 095		623		
produits exceptionnels	6	24 051	671			
Impôts sur les sociétés	2					
Total Exceptionnel	-12 194	1 956	671	-623	-16 476	0
RESULTAT	-8 231	14 164	14 426	-3 117	-16 476	-795

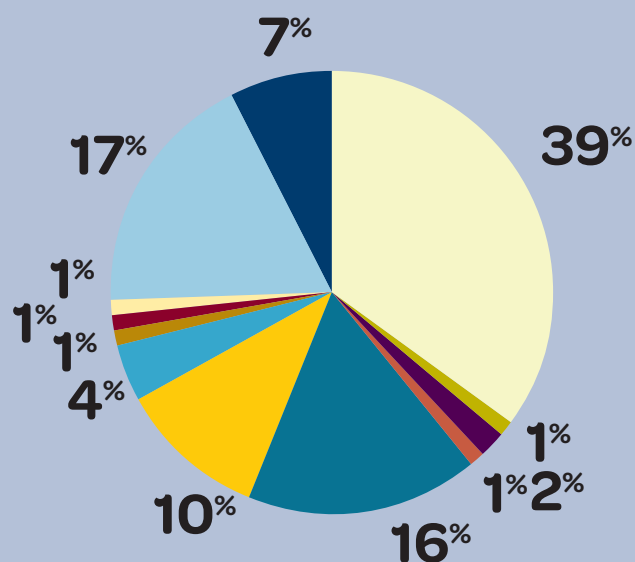
Difficile de s'imprégner d'une comptabilité qui n'est pas la sienne, cependant, on remarquera que pour l'année 2017, la Haute Normandie restera linéaire dans son mode de fonctionnement par rapport à ses besoins.

La théorie du chaos ne s'appliquant pas en comptabilité, celle de la Basse Normandie sera quant à elle victime pour l'année 2017 d'une sous dotation du poste de secrétariat par rapport à ses besoins. Sous dotation consécutive à un changement de statut de la secrétaire antérieur au prévisionnel doublé d'une augmentation de son temps de travail postérieur au prévisionnel.

L'année 2018 sera tout aussi complexe avec sa triple comptabilité Haute Normandie, Basse Normandie et Normandie que la fusion des régions devrait stabiliser en 2019.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances. Confraternellement.

Frédérique Bigot, trésorière CROPP Normandie



Élections des juridictions ordinaires

Renouvellement total des CDPI

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2018 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement total de leurs membres.

Le 7 septembre 2018, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI. Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, composée de :

- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans. Les anciens membres doivent être inscrits au tableau.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres doivent **être inscrits au Tableau de l'Ordre, depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils **ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale** conformément aux articles L. 4322-11-1 du code de la santé publique, d'une des sanctions mentionnées à l'article L. 4124-6 du présent code ainsi qu'aux 3^o et 4^o de l'article L. 145-5-2 et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale. Ils doivent être praticiens **de nationalité française ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrits à l'ordre**, conformément aux dispositions de l'article L. 4322-11-1 du code de la santé publique.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 8 août 2018 à 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

Acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique, ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseur dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux ou interrégionaux**. Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP ou du CIROPP. **Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 7 septembre 2018 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.**

L'élection ayant porté sur la totalité des membres des chambres disciplinaires, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, **un tirage au sort** est effectué après l'élection lors de la continuité du Conseil réuni, pour fixer la durée du mandat **des membres du deuxième Collège**. Le premier Collège étant élu pour 3 ans uniquement.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 8 août 2018 16H

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

CROPP NORMANDIE
sis 32, rue du Grand Pont 76000 ROUEN
Tél. 02 35 15 49 37 - contact@normandie.cropp.fr

Permanences téléphoniques :
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h